



Une Maison de Parents en Bourgogne

Accueil des familles d'hospitalisés

La Maison de Parents est située à proximité du CHU et du Centre Georges François Leclerc (ligne de bus 16 arrêt CHU ou Maternité)

Elle accueille et héberge 365 jours / an :

- les familles ayant un proche (enfant ou adulte) hospitalisé,
- les patients en pré- ou post- hospitalisation, traitement, examens ou consultations dans les établissements de soins (publics ou privés) de l'agglomération dijonnaise et dont l'état ne requiert aucune surveillance médicale ou paramédicale.

L'accueil des résidents est assuré de 7h30 à 22h.

Une présence est assurée la nuit pour répondre aux accueils d'urgence

Pour une première arrivée prévoir de passer avant 19h

Sont proposés :

- 38 chambres à 2 lits avec ligne téléphonique et salle de bain privative. Deux sont accessibles aux personnes handicapées,
- des équipements communs : salons détente et télévision, bibliothèques, salle wifi, cuisine équipée, laveries pour l'entretien de son linge,
- un service restauration sous forme de plateaux-repas en salle à manger le soir et aux selfs du CHU le midi (tarif indicatif au 01/12/2012 : 6,80 €).



Il est possible de préparer ses repas dans la cuisine commune.

Détails pratiques au verso

Pour toute information complémentaire : www.mdp21.fr

CONDITIONS D'ACCES ET DOCUMENTS A FOURNIR :

Pour les familles et proches d'hospitalisés

- 1/ Bulletin de situation de la personne hospitalisée (BS) délivré par le bureau des entrées de l'établissement de soins,
- 2/ Attestation de Sécurité Sociale des résidents,
- 3/ Dernier avis d'imposition sur les revenus du foyer fiscal.

Une caution* correspondant au nombre de jours de résidence prévus au tarif applicable est demandée à l'arrivée (chèque ou espèces)

Pour les résidents-patients

- 1/ Certificat médical délivré par le médecin du service hospitalier,
- 2/ Bulletin de situation délivré par le bureau des entrées de l'hôpital ou fiche individuelle d'admission délivrée par le service hospitalier,
- 3/ Attestation de Sécurité Sociale des résidents,
- 4/ Dernier avis d'imposition sur les revenus du foyer fiscal.

Une caution* de 50€ pour les séjours de plus de 4 jours.

Rappel : les repas commandés restent à la charge des résidents

TARIFICATION 2013

La tarification est revue chaque année en fonction d'un barème national. Le prix de la nuitée à la Maison de Parents de Dijon, avec petit déjeuner, est de 34 €.

Familles et proches d'hospitalisés

Les ressortissants d'organismes de Sécurité Sociale conventionnés bénéficient d'une tarification personnalisée établie en fonction des revenus du foyer fiscal.

Tarif 1 : 9,5 € Tarif 2 : 17,5 € Tarif 3 : 26 € Tarif 4 : 34 €

Le Tarif 4 est appliqué à tous les résidents ne bénéficiant pas des conventions signées entre les différents organismes de Sécurité Sociale et la Maison de Parents.

Résidents-patients

Les résidents-patients bénéficient d'une prise en charge de leurs nuitées et petits-déjeuners dans le cadre des conventions signées avec le CHU et le CGFL.

Le tarif 1 est appliqué à tout accompagnant logeant dans la même chambre qu'un résident principal famille ou un résident-patient.

* La caution est restituée au départ après règlement de la facture